

Ordre passage self au 15-01-2024

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>11H30</u> <u>Obligatoire</u>	207+1è7+T5	202-210-211	1-2 BTS	½ 210 ½ 1è8+1è9
<u>12H00</u> <u>PRIORITAIRES</u> <u>REGULIERS</u>	T LCA latin Tagl82+1è1 AS VOLLEY	T Agl82 210+209 Café littéraire	T1	-T math : EXP+COMP -T DGEMC -1-1
<u>12h10</u> <u>Après les</u> <u>prioritaires</u> <u>ponctuels :</u> <u>sur liste</u>	Terminales	Terminales	Premières	Secondes
<u>12h30</u>	Premières	Secondes	Secondes	Terminales
<u>12h55</u>	BTS Secondes	BTS Premières	Terminales	BTS Premières

Les modalités et l'ordre de passage au self évoluent à compter du 15/01/2024.

Ceci vise :

- 1- une meilleure équité
- 2- l'amélioration de la fluidité du passage
- 3- la prise en compte de quelques modifications d'emploi du temps
- 4- la lutte contre le resquillage

Les passages à 11H30 restent vivement encouragés sous réserve que les élèves n'aient pas cours : leur badge sera ensuite bloqué jusqu'à 12H55 (donc, ceux qui peuvent manger à 11h30 et ne le font pas devront attendre 12h55)

A partir de 12H05, les accès sont restreints en fonction de l'heures du planning :

les élèves prévus au passage à 12h30 ne pourront plus badger avant 12H20

les élèves prévus au passage à 12h45 ne pourront plus badger avant 12H35

les élèves prévus au passage à 12H55 ne pourront plus badger avant 12H45

Dès lors, toute convocation par un enseignant nécessitant un passage anticipé au self pour un ou plusieurs élèves avant l'heure habituelle devra être transmise au plus tard la veille à *vie-scolaire1.0820917b@ac-toulouse.fr* afin que l'heure de passage soit modifiée par Mme TINTINAGLIA sur le logiciel turbo self.

Les CPE

Ordre passage self au 15-01-2024

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>11H30</u> <u>Obligatoire</u>	207+1è7+T5	202-210-211	1-2 BTS	½ 210 ½ 1è8+1è9
<u>12H00</u> <u>PRIORITAIRES</u> <u>REGULIERS</u>	T LCA latin Tagl82+1è1 AS VOLLEY	T Agl82 210+209 Café littéraire	T1	-T math : EXP+COMP -T DGEMC -1-1
<u>12h10</u> <u>Après les</u> <u>prioritaires</u> <u>ponctuels :</u> <u>sur liste</u>	Terminales	Terminales	Premières	Secondes
<u>12h30</u>	Premières	Secondes	Secondes	Terminales
<u>12h55</u>	BTS Secondes	BTS Premières	Terminales	BTS Premières

Les modalités et l'ordre de passage au self évoluent à compter du 15/01/2024.

Ceci vise :

- 1- une meilleure équité
- 2- l'amélioration de la fluidité du passage
- 3- la prise en compte de quelques modifications d'emploi du temps
- 4- la lutte contre le resquillage

Les passages à 11H30 restent vivement encouragés sous réserve que les élèves n'aient pas cours : leur badge sera ensuite bloqué jusqu'à 12H55 (donc, ceux qui peuvent manger à 11h30 et ne le font pas devront attendre 12h55)

A partir de 12H05, les accès sont restreints en fonction de l'heures du planning :

les élèves prévus au passage à 12h30 ne pourront plus badger avant 12H20

les élèves prévus au passage à 12h45 ne pourront plus badger avant 12H35

les élèves prévus au passage à 12H55 ne pourront plus badger avant 12H45

Dès lors, toute convocation par un enseignant nécessitant un passage anticipé au self pour un ou plusieurs élèves avant l'heure habituelle devra être transmise au plus tard la veille à *vie-scolaire1.0820917b@ac-toulouse.fr* afin que l'heure de passage soit modifiée par Mme TINTINAGLIA sur le logiciel turbo self.

Les CPE

Ordre passage self au 15-01-2024

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>11H30</u> <u>Obligatoire</u>	207+1è7+T5	202-210-211	1-2 BTS	½ 210 ½ 1è8+1è9
<u>12H00</u> <u>PRIORITAIRES</u> <u>REGULIERS</u>	T LCA latin Tagl82+1è1 AS VOLLEY	T Agl82 210+209 Café littéraire	T1	-T math : EXP+COMP -T DGEMC -1-1
<u>12h10</u> <u>Après les</u> <u>prioritaires</u> <u>ponctuels :</u> <u>sur liste</u>	Terminales	Terminales	Premières	Secondes
<u>12h30</u>	Premières	Secondes	Secondes	Terminales
<u>12h55</u>	BTS Secondes	BTS Premières	Terminales	BTS Premières

Les modalités et l'ordre de passage au self évoluent à compter du 15/01/2024.

Ceci vise :

- 1- une meilleure équité
- 2- l'amélioration de la fluidité du passage
- 3- la prise en compte de quelques modifications d'emploi du temps
- 4- la lutte contre le resquillage

Les passages à 11H30 restent vivement encouragés sous réserve que les élèves n'aient pas cours : leur badge sera ensuite bloqué jusqu'à 12H55 (donc, ceux qui peuvent manger à 11h30 et ne le font pas devront attendre 12h55)

A partir de 12H05, les accès sont restreints en fonction de l'heures du planning :

les élèves prévus au passage à 12h30 ne pourront plus badger avant 12H20

les élèves prévus au passage à 12h45 ne pourront plus badger avant 12H35

les élèves prévus au passage à 12H55 ne pourront plus badger avant 12H45

Dès lors, toute convocation par un enseignant nécessitant un passage anticipé au self pour un ou plusieurs élèves avant l'heure habituelle devra être transmise au plus tard la veille à *vie-scolaire1.0820917b@ac-toulouse.fr* afin que l'heure de passage soit modifiée par Mme TINTINAGLIA sur le logiciel turbo self.

Les CPE

Ordre passage self au 15-01-2024

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>11H30</u> Obligatoire	207+1è7+T5	202-210-211	1-2 BTS	½ 210 ½ 1è8+1è9
<u>12H00</u> PRIORITAIRES REGULIERS	T LCA latin Tagl82+1è1 AS VOLLEY	T Agl82 210+209 Café littéraire	T1	-T math : EXP+COMP -T DGEMC -1-1
<u>12h10</u> Après les prioritaires ponctuels : sur liste	Terminales	Terminales	Premières	Secondes
<u>12h30</u>	Premières	Secondes	Secondes	Terminales
<u>12h55</u>	BTS Secondes	BTS Premières	Terminales	BTS Premières

Les modalités et l'ordre de passage au self évoluent à compter du 15/01/2024.

Ceci vise :

- 1- une meilleure équité
- 2- l'amélioration de la fluidité du passage
- 3- la prise en compte de quelques modifications d'emploi du temps
- 4- la lutte contre le resquillage

Les passages à 11H30 restent vivement encouragés sous réserve que les élèves n'aient pas cours : leur badge sera ensuite bloqué jusqu'à 12H55 (donc, ceux qui peuvent manger à 11h30 et ne le font pas devront attendre 12h55)

A partir de 12H05, les accès sont restreints en fonction de l'heures du planning :

les élèves prévus au passage à 12h30 ne pourront plus badger avant 12H20

les élèves prévus au passage à 12h45 ne pourront plus badger avant 12H35

les élèves prévus au passage à 12H55 ne pourront plus badger avant 12H45

Dès lors, toute convocation par un enseignant nécessitant un passage anticipé au self pour un ou plusieurs élèves avant l'heure habituelle devra être transmise au plus tard la veille à *vie-scolaire1.0820917b@ac-toulouse.fr* afin que l'heure de passage soit modifiée par Mme TINTINAGLIA sur le logiciel turbo self.

Les CPE

Ordre passage self au 15-01-2024

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>11H30</u> <u>Obligatoire</u>	207+1è7+T5	202-210-211	1-2 BTS	½ 210 ½ 1è8+1è9
<u>12H00</u> <u>PRIORITAIRES</u> <u>REGULIERS</u>	T LCA latin Tagl82+1è1 AS VOLLEY	T Agl82 210+209 Café littéraire	T1	-T math : EXP+COMP -T DGEMC -1-1
<u>12h10</u> <u>Après les</u> <u>prioritaires</u> <u>ponctuels :</u> <u>sur liste</u>	Terminales	Terminales	Premières	Secondes
<u>12h30</u>	Premières	Secondes	Secondes	Terminales
<u>12h55</u>	BTS Secondes	BTS Premières	Terminales	BTS Premières

Les modalités et l'ordre de passage au self évoluent à compter du 15/01/2024.

Ceci vise :

- 1- une meilleure équité
- 2- l'amélioration de la fluidité du passage
- 3- la prise en compte de quelques modifications d'emploi du temps
- 4- la lutte contre le resquillage

Les passages à 11H30 restent vivement encouragés sous réserve que les élèves n'aient pas cours : leur badge sera ensuite bloqué jusqu'à 12H55 (donc, ceux qui peuvent manger à 11h30 et ne le font pas devront attendre 12h55)

A partir de 12H05, les accès sont restreints en fonction de l'heures du planning :

les élèves prévus au passage à 12h30 ne pourront plus badger avant 12H20

les élèves prévus au passage à 12h45 ne pourront plus badger avant 12H35

les élèves prévus au passage à 12H55 ne pourront plus badger avant 12H45

Dès lors, toute convocation par un enseignant nécessitant un passage anticipé au self pour un ou plusieurs élèves avant l'heure habituelle devra être transmise au plus tard la veille à *vie-scolaire1.0820917b@ac-toulouse.fr* afin que l'heure de passage soit modifiée par Mme TINTINAGLIA sur le logiciel turbo self.

Les CPE

Ordre passage self au 15-01-2024

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>11H30</u> Obligatoire	207+1è7+T5	202-210-211	1-2 BTS	½ 210 ½ 1è8+1è9
<u>12H00</u> PRIORITAIRES REGULIERS	T LCA latin Tagl82+1è1 AS VOLLEY	T Agl82 210+209 Café littéraire	T1	-T math : EXP+COMP -T DGEMC -1-1
<u>12h10</u> Après les prioritaires ponctuels : sur liste	Terminales	Terminales	Premières	Secondes
<u>12h30</u>	Premières	Secondes	Secondes	Terminales
<u>12h55</u>	BTS Secondes	BTS Premières	Terminales	BTS Premières

Les modalités et l'ordre de passage au self évoluent à compter du 15/01/2024.

Ceci vise :

- 1- une meilleure équité
- 2- l'amélioration de la fluidité du passage
- 3- la prise en compte de quelques modifications d'emploi du temps
- 4- la lutte contre le resquillage

Les passages à 11H30 restent vivement encouragés sous réserve que les élèves n'aient pas cours : leur badge sera ensuite bloqué jusqu'à 12H55 (donc, ceux qui peuvent manger à 11h30 et ne le font pas devront attendre 12h55)

A partir de 12H05, les accès sont restreints en fonction de l'heures du planning :

les élèves prévus au passage à 12h30 ne pourront plus badger avant 12H20

les élèves prévus au passage à 12h45 ne pourront plus badger avant 12H35

les élèves prévus au passage à 12H55 ne pourront plus badger avant 12H45

Dès lors, toute convocation par un enseignant nécessitant un passage anticipé au self pour un ou plusieurs élèves avant l'heure habituelle devra être transmise au plus tard la veille à *vie-scolaire1.0820917b@ac-toulouse.fr* afin que l'heure de passage soit modifiée par Mme TINTINAGLIA sur le logiciel turbo self.

Les CPE